



ISSN 0984-2543

**RECUEIL**

**DES ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

**N° 2007/25**

---

**Document affiché en préfecture le 6 septembre 2007**

# SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007/25

Document affiché en préfecture le 6 septembre 2007

## **DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE**

ARRETE n° 07.DAI/1.404 modifiant l'arrêté n° 07.DAI/1.365 portant délégation de signature à Monsieur Francis CLORIS, Sous-Préfet de FONTENAY LE COMTE	Page 3
ARRETE n° 07.DAI/1.413 portant délégation de signature en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'unité opérationnelle de la préfecture (programme 108 budget opérationnel de programme Pays de la Loire - titres 3 et 5) et les crédits d'assistance technique européenne (programme 11 - objectif 2) à Monsieur Francis CLORIS, Sous-préfet de Fontenay le Comte	Page 4
ARRETE n° 07.DAI/1.405 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane CASSEREAU, Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Pays de la Loire	Page 4
ARRETE n° 07.DAI/1.412 portant délégation de signature à Monsieur Gilles VIAULT, Directeur des Services fiscaux de la Vendée.	Page 7

## **DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE**

### **A R R E T E N° 07.DAI/1.404 modifiant l'arrêté n° 07.DAI/1.365 portant délégation de signature à Monsieur Francis CLORIS Sous-Préfet de FONTENAY LE COMTE LE PREFET DE LA VENDEE, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,  
VU le décret du Président de la République en date du 5 juillet 2007 portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée,**  
VU le décret du Président de la République en date du 25 mars 2007 portant nomination de **Monsieur Francis CLORIS en qualité de Sous-Préfet de Fontenay le Comte,**  
VU le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2005 portant nomination de **Monsieur Cyrille MAILLET en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,**  
VU le décret du Président de la République en date du 30 avril 2004 portant nomination de **Madame Patricia WILLAERT, en qualité de Sous-Préfet des Sables d'Olonne,**  
VU le décret du Président de la République en date du 2 août 2007 portant nomination de **Monsieur Vincent LAGOGUEY en qualité de Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de la Vendée,**  
VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.365 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Francis CLORIS, Sous-Préfet de Fontenay le comte ;  
VU les décisions d'affectations de **Monsieur Jérôme AIMÉ, attaché d'administration en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture de Fontenay le comte, de Madame Christine GAZEAU, secrétaire administrative de classe normale** en date du 4 juillet 2007,  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

#### **A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 4 de l'arrêté n° 07.DAI/1.365 du 23 juillet 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Jérôme AIMÉ, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer à compter du 1er septembre 2007 exerçant les fonctions de Secrétaire Général à la sous-préfecture de FONTENAY LE COMTE, en ce qui concerne les attributions énumérées aux paragraphes I-2 à I-40 ; II-2 et II-5 à II-7 ; II-11 ; III-2 à III-10 et IV.

**Article 2** – L'article 5 de l'arrêté n° 07.DAI/1.365 du 23 juillet 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

Délégation de signature est également donnée à :

•Monsieur Emmanuel POISBLAUD secrétaire administratif de classe normale, pour les matières indiquées au I-2 à I-7 et I-9 à I-39 ; II-5 ; II-11 ; III-2 à III-8 et IV.

•Madame Christine GAZEAU, secrétaire administrative de classe normale, chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales pour les attributions énumérées à I-3, I-4, I-6, I-7, I-11, I-24, I-30, I-31, II-5 ; II-11 et IV jusqu'au 31 octobre 2007.

**Article 3** – L'article 6 de l'arrêté n° 07.DAI/1.365 du 23 juillet 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis CLORIS, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Madame Patricia WILLAERT, Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE.

Lorsque Monsieur Francis CLORIS et Madame Patricia WILLAERT se trouveront simultanément absents ou empêchés, la même délégation de signature sera exercée par Monsieur Cyrille MAILLET, Secrétaire Général de la Préfecture.

Lorsque Monsieur Francis CLORIS, Madame Patricia WILLAERT et Monsieur Cyrille MAILLET se trouveront simultanément absents ou empêchés, la même délégation de signature sera exercée par Monsieur Vincent LAGOGUEY en qualité de Sous-Préfet, Directeur de Cabinet.

**Article 4** – Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 5** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, les Sous-Préfets de FONTENAY-LE-COMTE et des SABLES D'OLONNE et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 30 août 2007

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**A R R E T E N° 07.DAI/1.413  
portant délégation de signature en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement**

**de l'unité opérationnelle de la préfecture (programme 108 budget opérationnel  
de programme Pays de la Loire - titres 3 et 5)  
et les crédits d'assistance technique européenne (programme 11 - objectif 2)  
à Monsieur Francis CLORIS, Sous-préfet de Fontenay le Comte  
LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,  
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,  
VU le décret du Président de la République en date du 5 juillet 2007 portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée,**  
VU le décret du Président de la République en date du 25 mars 2007 portant nomination de **Monsieur Francis CLORIS en qualité de Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte,**  
VU la décision d'affectation en date du 4 juillet 2007 de Monsieur Jérôme AIMÉ, **attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte,**  
VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.366 en date du 23 juillet 2007 portant délégation de signature.  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Francis CLORIS, Sous-préfet de Fontenay le Comte, à l'effet de signer les engagements juridiques et les certifications du service fait pour les dépenses prises en charge sur les titres 3 et 5 de l'unité opérationnelle de programme de la préfecture au titre du programme 108 - budget opérationnel de programme des Pays de la Loire, en ce qui concerne le fonctionnement des services administratifs, de la résidence et de la représentation de l'Etat dans l'arrondissement, à l'exclusion de celles se rapportant :

- aux assurances (compte 6116)
- à la formation (comptes 6118, 6154)
- au personnel et à l'action sociale (comptes 6156, 6261, 6262, 6263, 6265, 6268)
- à l'équipement en matériel informatique et l'entretien de ce matériel :
  - achat, location, crédit-bail de matériel (comptes 6066, 6112, 6113)-
  - aux logiciels (comptes 6115, 6241)
  - aux prestations de service (compte 6111)
  - à l'entretien du matériel (comptes 6066, 6115)

Délégation de signature lui est également donnée à l'effet de signer les engagements juridiques et les certifications du service fait pour l'ensemble des dépenses prises en charge au titre de l'assistance technique européenne dans le cadre du programme technique 011 (fonds structurels européens – objectif 2 – 2000/2006).

**Article 2** : Délégation est également donnée à Monsieur Jérôme AIME, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, exerçant les fonctions de secrétaire général pour les dépenses de la Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, dans la limite de 2000 euros par engagement juridique et jusqu'à concurrence des crédits notifiés par ligne budgétaire.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.366 en date du 23 juillet 2007 portant délégation de signature est abrogé.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Sous-préfet de Fontenay le Comte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 30 août 2007

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**ARRETE n° 07.DAI/1.405  
portant délégation de signature à Monsieur Stéphane CASSEREAU,  
Directeur régional de l'industrie, de la recherche  
et de l'environnement de la région Pays de la Loire  
LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 83.568 du 27 juin 1983 modifié par le décret n° 92.626 du 6 juillet 1992 relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,  
VU le décret n° 83.567 du 27 juin 1983 fixant le ressort territorial des services extérieurs du ministère de l'industrie et de la recherche,  
VU le décret du Président de la République en date du 5 juillet 2007 portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée,**  
VU l'arrêté ministériel du 5 juillet 2001 portant désignation de **Monsieur Stéphane CASSEREAU, ingénieur en chef des mines, en qualité de directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement pour la région Pays de la Loire,**  
VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.352 en date du 23 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane CASSEREAU, Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Pays de la Loire,  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**- Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane CASSEREAU, ingénieur général des mines, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement pour la région Pays de la Loire, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à sa direction et concernant le département de la Vendée :

TOUTES CORRESPONDANCES ADMINISTRATIVES A L'EXCEPTION :

a) de celles destinées :

- aux Parlementaires
- au Président du Conseil Général et aux Conseillers Généraux

a) des circulaires aux Maires

a) des correspondances adressées aux Maires et qui représentent une réelle importance.

TOUTES DECISIONS ET TOUS DOCUMENTS DANS LES MATIERES MENTIONNEES CI-APRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES LES REGLEMENTANT AINSI QUE DES ARRETES S'Y RAPPORTANT :

1) Métrologie, contrôles :

- métrologie légale, loi du 4 juillet 1837
- répression des fraudes, loi du 1<sup>er</sup> août 1905
- publicité mensongère, loi du 27 décembre 1973
- répartition des produits industriels et de l'énergie, ordonnance 58.1331 du 23 décembre 1958
- sécurité des produits industriels, loi 78.23 du 10 janvier 1978.

1) Qualité, normalisation :

- Loi validée du 24 mai 1941 concernant la normalisation.

1) Application de la politique du ministère chargé de la recherche et de la technologie en matière de recherche.

1) Application de la politique du ministère chargé de l'industrie et du ministère chargé de la recherche et de la technologie en matière de technologie.

1) Application de la politique du ministère chargé de l'industrie en matière de développement industriel.

1) Exploitation du sol et du sous-sol : (code minier, police)

- mines, recherche et exploitation d'hydrocarbures, carrières,
- stockages souterrains de gaz et d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés,
- eaux minérales,
- eaux souterraines.

1) Production, transport et distribution du gaz et de l'électricité :

- Loi du 15 février 1941 relative au gaz,
- Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie,
- Loi du 8 avril 1906 sur les canalisations d'électricité et de gaz,
- Application du statut national des industries électriques et gazières et droit du travail.

1) Utilisation de l'énergie :

- Loi 96.1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- Loi 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

1) Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques :

- Loi 58.336 du 29 mars 1958 relative aux canalisations et aux pipe-lines,
- Décret 59.998 du 14 août 1959 portant réglementation de sécurité,
- Loi 65.498 du 29 juin 1965 pour la construction des canalisations.

1) Appareils et canalisations sous pression de vapeur ou de gaz :

- Loi 571 du 28 octobre 1943 modifiée relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure,
- Décret du 2 avril 1926 modifié portant règlement sur les appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des bateaux,
- Décret 63 du 18 janvier 1943 portant règlement sur les appareils à pression de gaz,
- Décret 99.1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression.

1) Véhicules (code de la route).

1) Matières dangereuses (règlement pour le transport des matières dangereuses).

1) Délégués mineurs (code du travail).

2) Transferts transfrontaliers de déchets

**Article 2-** Sont exceptées des délégations ci-dessus les décisions qui :

- mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des communes,
- font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la Préfecture, notamment en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'occupation temporaire et d'institution de titres miniers ou de titres concernant des stockages souterrains et d'autorisations de gravières ou carrières.

**Article 3-** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane CASSEREAU, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté pourra être exercée :

- en totalité par Monsieur Matthieu SCHULER, ingénieur en chef des mines, directeur adjoint ;
- selon les domaines visés, par les agents désignés ci-après :

*\* pour les correspondances administratives :*

. par les agents désignés dans les alinéas ci-dessous

. et par Monsieur Matthieu SCHULER, ingénieur en chef des mines, directeur adjoint et Monsieur Serge WATTELIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission, secrétaire général.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 1 de l'article 1,* par Messieurs Gérard GARCIA et Michel ROSE, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, Madame Kathy DELEPLANQUE, ingénieure de l'industrie et des mines, Monsieur Bernard PUIZILLOUT, technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines, Monsieur Daniel LERIDON, technicien supérieur principal de l'industrie et des mines et Madame Marie-Laure PAVAGEAU, technicienne supérieure de l'industrie et des mines.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 2 de l'article 1,* par Monsieur Dominique MAILHOT, ingénieur des mines, Messieurs Gérard GARCIA et Patrick EPICIER ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines et Monsieur Florian SIMON ingénieur de l'industrie et des mines.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 3 de l'article 1,* en ce qui concerne l'application de la politique du ministère chargé de la recherche et de la technologie, en matière de recherche par Monsieur Francis YGUEL, délégué régional à la recherche et à la technologie.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 4 de l'article 1,* en ce qui concerne l'application de la politique du ministère chargé de l'industrie et du ministère chargé de la recherche et de la technologie, en matière de technologie par Monsieur Francis YGUEL, délégué régional à la recherche et à la technologie, Monsieur Dominique MAILHOT, ingénieur des mines et Monsieur Patrick EPICIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 5 de l'article 1,* en ce qui concerne l'application de la politique du ministère chargé de l'industrie, en matière de développement industriel par Monsieur Dominique MAILHOT, ingénieur des mines et Monsieur Patrick EPICIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 6 de l'article 1,* par Monsieur Etienne LARSABAL, ingénieur des mines, Messieurs André GALLET, Patrick COUTURIER, Michel ROMAGNOLI et Hervé LANTUIT, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, Messieurs Jérôme DAVID et Alain BOQUET ingénieurs de l'industrie et des mines et Monsieur Sébastien BERGEROU, technicien supérieur de l'industrie et des mines.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 7 de l'article 1,* (sauf en ce qui concerne les autorisations de mise en service des installations de réception de stockage et de re-gazéification de gaz naturel liquéfié), par Monsieur André CATILLION, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (Equipement) et Monsieur Hervé JOSLAIN, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat (Equipement).

*\* pour les domaines visés au paragraphe 8 de l'article 1,* par Monsieur André CATILLION, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (Equipement) et Monsieur Hervé JOSLAIN, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat (Equipement).

*\* pour les domaines visés au paragraphe 9 de l'article 1,* par Monsieur André CATILLION, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (Equipement) Messieurs Gérard GARCIA et Michel ROSE ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, Monsieur Hervé JOSLAIN, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat (Equipement), Madame Stéphanie REINTEAU, ingénieure de l'industrie et des mines.

*\* pour les domaines visés aux paragraphes 10, 11 et 12 de l'article 1,* par Messieurs Gérard GARCIA, Michel ROSE et Hervé LANTUIT, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, Messieurs André PERRIER, Pierre COUSIN, Pierre GENDRE, ingénieurs de l'industrie et des mines, Madame Stéphanie REINTEAU, ingénieure de l'industrie et des mines, Messieurs Daniel LERIDON et Patrice GUILLET, techniciens supérieurs principaux de l'industrie et des mines, Messieurs Benoît MELGET, François-Xavier HENRY, techniciens supérieurs de l'industrie et des mines et Madame Marie-Laure PAVAGEAU, technicienne supérieure de l'industrie et des mines.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 13 de l'article 1,* par Monsieur Etienne LARSABAL, ingénieur des mines, Messieurs André GALLET et Hervé LANTUIT, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, Monsieur Jérôme DAVID, ingénieur de l'industrie et des mines.

*\* pour les domaines visés au paragraphe 14 de l'article 1,* par Monsieur Etienne LARSABAL, ingénieur des mines, Messieurs André GALLET, Patrick COUTURIER et Michel ROMAGNOLI, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines.

**Article 4-** En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des chefs d'unité désignés ci-après, la subdélégation de signature qui peut lui être conférée dans son domaine spécifique d'activité, en application de l'un des alinéas de l'article 3, pourra être exercée par l'un ou l'autre des chefs d'unité présents :

- Monsieur Serge WATTELIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission, secrétaire général,
- Monsieur Dominique MAILHOT, ingénieur des mines, chef de la division développement industriel régional,
- Monsieur André CATILLION, ingénieur divisionnaire des TPE (Equipement), chef de la division énergie,
- Monsieur Etienne LARSABAL, ingénieur des mines, chef de la division environnement industriel et sous-sol,
- Monsieur Gérard GARCIA, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission, chef de la division contrôles techniques et de la surveillance des organismes,

**Article 5** : L'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.352 en date du 23 juillet 2007 est abrogé.

**Article 6** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 30 août 2007

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**A R R E T E N° 07.DAI/1.412**  
**portant délégation de signature à Monsieur Gilles VIAULT,**  
**Directeur des Services fiscaux de la Vendée.**

**LE PREFET DE LA VENDEE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 avril 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2005-1020 du 23 août 2005 modifiant le décret n° 2000-738 du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des impôts, notamment son article 2,

VU le décret du Président de la République en date du 5 juillet 2007 portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée,**

VU l'arrêté ministériel du 26 juillet 2007 nommant **Monsieur Gilles VIAULT en qualité de Directeur des Services fiscaux de la Vendée,**

VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.339 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc CHEVALLIER, Directeur des Services Fiscaux de la Vendée,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles VIAULT, Directeur des Services fiscaux de la Vendée, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes : Arrêtés rendant exécutoire les rôles relatifs aux impôts directs et taxes assimilées (Art. 1658 du Code Général des Impôts).

**Article 2** : En outre, délégation est donnée à Monsieur Gilles VIAULT afin de signer toutes copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée à Monsieur le Préfet.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles VIAULT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par Monsieur Jean-Michel POUX, Directeur Départemental des Impôts, ou à défaut, par Madame Marie-José GUILHAUME, Directrice Divisionnaire, Messieurs Sylvain DANELUTTI, Pascal DESILLES, Bernard JANAILHAC, Directeurs Divisionnaires des Impôts.

**Article 4** : La présente délégation donnée à Monsieur Gilles VIAULT réserve à la signature de Monsieur le Préfet les correspondances adressées aux Parlementaires et au Président du Conseil Général et les circulaires générales aux Maires.

Le préfet conserve la possibilité d'évoquer toute affaire de sa compétence lorsqu'il l'estime opportun.

Le directeur rendra compte périodiquement au préfet des décisions intervenues dans les domaines où il a délégation.

**Article 5** : L'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.339 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature est abrogé.

**Article 6** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur des Services fiscaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 30 août 2007

Le PREFET,  
Thierry LATASTE